



COMPTE-RENDU  
du  
CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

*Séance du lundi 13 mai 2019*

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CORNIERE, Maire.

**Présents** : Jean-Marie CORNIERE, Danielle BARET, Christian ARNOULT, Séverine BRASSAMIN, Gilles BRINON, Fabienne GRÉGOIRE, Jean-Yves DESSAINT, Yves DEFRENNE, Franck BOULARD, Céline MAUNIT, Stéphanie BOULAS, Florence CHEVRIER

**Absents** : néant

**Pouvoirs** : néant

**Secrétaire de séance** : Céline MAUNIT

**Secrétaire de séance auxiliaire** : Loïc BLED

**ORDRE DU JOUR**

- Culture : convention dans le cadre du projet artistique et culturel de territoire 2019
- Aménagement du territoire : convention d'occupation précaire et révocable du domaine public
- Finances : demande de subvention à l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019
- Finances : demande de subvention au projet de territoire dans le cadre des contrats de ruralité
- Finances : souscription d'un emprunt
- Finances : attribution d'une subvention à l'association « Jeunes Agriculteurs du Loiret »

*Après avoir fait l'appel et constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.*

*Madame Céline MAUNIT est désignée secrétaire de séance.*

*Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle ni observation ni correction et est approuvé à l'unanimité.*

**Délibérations**

**20/130519-01 - Culture : convention dans le cadre du projet artistique et culturel de territoire 2019**

La communauté de communes des Terres du Val de Loire est porteuse d'un contrat régional de soutien aux manifestations culturelles inscrites dans son Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T.) avec la région Centre-Val de Loire.

Dans ce cadre, elle a la possibilité de faire bénéficier ses partenaires, organisateurs de manifestations culturelles, d'une partie de la subvention qui lui est accordée par la région à condition que ses propres engagements contractuels avec celle-ci soient respectés par lesdits partenaires. Ces manifestations sont alors intégrées dans son P.A.C.T.

La commune entend bénéficier de ce dispositif à l'occasion des journées européennes du patrimoine pendant lesquelles elle proposera un cycle de concerts, soit les 20, 21 et 22 septembre 2019.

Ce partenariat nécessite la conclusion d'une convention entre la communauté de communes des Terres du Val de Loire et la commune qui précise principalement le projet et son coût.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec la communauté de communes des Terres du Val de Loire dans les termes prévus supra.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**21/130519-02 - Aménagement du territoire : convention d'occupation précaire et révocable du domaine public**

La commune est sur le point de racheter les terres qu'utilisait la société « Sables et Gravier de l'Orléanais » pour l'exploitation de la carrière de sable et de graviers.

Celle-ci avait conclu une convention avec deux agriculteurs, Monsieur Sébastien BOURGOIN et Monsieur Philippe BURAUULT, pour l'exploitation agricole d'une de ses parcelles (ZK 192).

La commune, après avoir racheté les terres, entend maintenir cet accord.

Une convention doit être passée avec chacun afin de définir ses termes.

Celle-ci détaille les conditions de jouissance et fixe la durée d'occupation à un an à compter de la date d'achat par la commune de la parcelle concernée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les conventions à conclure avec Monsieur Sébastien BOURGOIN et Monsieur Philippe BURAUULT dans les termes prévus supra.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**22/130519-03 - Finances : demande de subvention à l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019**

La commune a pour projet de rendre accessible son école primaire aux personnes handicapées, d'autant plus que l'école accueillera un élève en situation d'handicap moteur à l'école élémentaire la rentrée prochaine.

Cet investissement représente le dernier à effectuer en matière d'accessibilité, après la mairie, la salle des fêtes et les autres bâtiments communaux.

Pour financer son projet dont le coût est estimé à 20 864,55 euros hors taxes, la commune a besoin de ses partenaires publics tels que l'État.

À ce jour et compte tenu de l'estimation des dépenses, le plan de financement de l'opération est le suivant :

| <b>RESSOURCES ATTENDUES</b> |                    |                 |
|-----------------------------|--------------------|-----------------|
| État                        | 10 432,27 €        | 50,00 %         |
| Pays Loire Beauce           | 6 259,37 €         | 30,00 %         |
| Autofinancement             | 4 172,91 €         | 20,00 %         |
| Total                       | <b>20 864,55 €</b> | <b>100,00 %</b> |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de mise en accessibilité de l'école primaire de Dry.
- **APPROUVE** les modalités de financement définies supra.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention à l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**23/130519-04 - Finances : demande de subvention au projet de territoire dans le cadre des contrats de ruralité**

La commune a pour projet de rendre accessible son école primaire aux personnes handicapées, d'autant plus que l'école accueillera un élève en situation d'handicap moteur à l'école élémentaire la rentrée prochaine.

Cet investissement représente le dernier à effectuer en matière d'accessibilité, après la mairie, la salle des fêtes et les autres bâtiments communaux.

Pour financer son projet dont le coût est estimé à 20 864,55 euros hors taxes, la commune a besoin de ses partenaires publics tels que le Pays Loire Beauce.

À ce jour et compte tenu de l'estimation des dépenses, le plan de financement de l'opération est le suivant :

| <b>RESSOURCES ATTENDUES</b> |                    |                 |
|-----------------------------|--------------------|-----------------|
| Pays Loire Beauce           | 6 259,37 €         | 30,00 %         |
| État                        | 10 432,27 €        | 50,00 %         |
| Autofinancement             | 4 172,91 €         | 20,00 %         |
| Total                       | <b>20 864,55 €</b> | <b>100,00 %</b> |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de mise en accessibilité de l'école primaire de Dry.
- **APPROUVE** les modalités de financement définies supra.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention au projet de territoire dans le cadre des contrats de ruralité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**24/130519-05 - Finances : souscription d'un emprunt**

La commune va prochainement acquérir une tondeuse autoportée pour remplacer un ancien matériel.

La société vendeuse, John Deere, a proposé que le coût, 20 000 euros, soit réglé via la souscription d'un emprunt par la commune auprès de son organisme financier John Deere Financial.

Celle-ci suggère un crédit sur 42 mois au taux de 0,00 % avec des frais estimés à 90,00 euros.

Cette possibilité permet d'étaler le paiement en quatre fois sur quatre ans, soit des échéances de 5 000 euros de 2019 à 2022.

Les échéances sont prévues en novembre de chaque année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **RETIENT** la proposition du prêt de 20 000 euros au taux de 0,00 % de John Deere Financial telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la souscription de cet emprunt.

**25/130519-06 - Finances : attribution d'une subvention à l'association « Jeunes Agriculteurs du Loiret »**

La commune va prochainement accueillir une fête agricole baptisée « Festi'Ferme » sur son territoire.

Celle-ci vise à faire connaître les coulisses d'une ferme laitière. Ainsi, seront expliqués le métier d'agriculteur laitier ainsi que les méthodes de son activité. Au programme également, des courses de moissonneuses-batteuses, des concerts, des animations, un repas du terroir...etc...

L'association a sollicité la municipalité pour l'aider financièrement à la réalisation de cette manifestation.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **ATTRIBUE** à l'association « Les Jeunes Agriculteurs du Loiret » une subvention d'un montant de 500,00 euros.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h43.